



PROJET PEDAGOGIQUE
SEJOUR à ROUFFIAC
11 au 13 juillet 2022

Le Service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire de Sanilhac organisent un séjour plein air pour les enfants à partir du CM1 du 11 au 13 juillet 2022. La dominante de ce séjour est : « les activités de plein air » : Paddle, baignade, jeux sportifs...

Le séjour se déroulera sur la base de loisirs de Rouffiac.

Adresse : Rouffiac, 24270 Lanouaille

Téléphone : 05 53 52 68 79



1/ L'équipe d'encadrement

Directeur du séjour sur place : Mr BONNET Cyril (BAFD, BAFA)

Animateurs sur place : Melle VANDEPONTSEELE Océane (BAFA)

M. LAMAND Fred (BAFA, BNSSA)

2/ Le Public

Le mini camp est accessible à deux tranches d'âge et sera limité en effectifs :

-Un séjour « Enfants » CM1 et titulaires du **test antipanique**

-Un séjour « Pré-adolescents » du CM2 à la 3^{ème} et titulaires du **test antipanique**



Les places disponibles pour le séjour organisé par le centre de loisirs de Sanilhac sont limitées à 24 et prioritairement réservées aux enfants fréquentant régulièrement les ALSH de la commune.

Les places restantes seront attribuées en fonction des priorités d'accueil :

1. Les enfants habitant la commune de Sanilhac, scolarisés sur la commune de Sanilhac ou ayant débuté leur scolarité sur la commune
2. Les enfants ayant de la famille proche domiciliée sur la commune.
3. Les enfants extérieurs aux communes

Pour les enfants hors commune, une liste d'attente sera établie. Leur inscription définitive sera prise en compte en fonction des places disponibles.

3/ Objectifs :

Le mini Camp mis en place sur le site de Rouffiac se base sur des objectifs inhérents à un séjour de plein air :

- *Responsabiliser l'enfant*

- mise en place de temps d'hygiène que chacun devra gérer sous la responsabilité des animateurs

- gestion des affaires personnelles et rangement des tentes collectives

- instauration de temps libres que l'enfant peut utiliser comme il l'entend

- *Comprendre la notion de « vivre-ensemble »*

- organisation de tentes de 4 personnes

- élaboration de règles de vie avec les enfants en début de séjour

- répétition de ces règles durant le séjour

- *Permettre de découvrir de nouvelles activités et de nouveaux lieux*

- *Respecter le cadre naturel*

- *Respecter les autres et le matériel*

- *Se respecter soi-même (écouter ses besoins : sommeil, alimentation...)*



4/Transport

Les enfants seront véhiculés sur le lieu de séjour depuis le Sanilhou le lundi 11 juillet 2022 par le bus communal. Le rendez vous est donné sur le centre de loisirs à 9h le lundi 11 juillet.

Le retour sera également assuré par le bus communal le mercredi 13 juillet. Vous pourrez venir chercher vos enfants au centre de loisirs de Notre Dame de Sanilhac à partir de 17h et ce, jusqu'à 18h30.



Un véhicule municipal sera à disposition sur place afin de permettre la gestion quotidienne sur le camp (courses alimentaires et urgences)

5/ Hébergement

La dominante du séjour étant les « activités de plein air », l'hébergement se fera en tente. Le camp sera scindé en deux : d'un côté le camp « Enfants » CM1, de l'autre, un camp « Préadolescents », du CM2 à la 3^{ème}.

Le choix des tentes sera laissé à l'appréciation des enfants ou des jeunes (en fonction des liens d'affinités) mais respecteront la non-mixité indispensable pour des enfants âgés de plus de 6 ans. Un maximum de 3 enfants/jeunes par tente est fixé afin que tous puissent bénéficier d'un espace suffisant permettant le repos.

Les animateurs séjourneront dans leurs propres tentes qui seront situées à proximité des tentes occupées par les enfants/jeunes.

Un logement en dur est mis à disposition du séjour par la base de loisirs et sera utilisé comme solution de replis en cas de mauvaises conditions climatiques.



6/ Vie quotidienne

Les temps de vie quotidienne seront des moments primordiaux, l'accent étant mis sur la vie en collectivité et les règles découlant de celle-ci. L'organisation d'une journée type sera ainsi envisagée :

7h/9h	Réveil échelonné des enfants/jeunes et petit déjeuner pris au fur et à mesure
9h/9h30	Passage aux sanitaires pour toilette du matin (brossage de dents, toilette au gant, coiffure et autres soins)
9h30/10h	Temps libre et préparation pour se rendre sur les lieux d'activités
10h/12h	Temps d'activité
12h/12h30	Préparation repas
12h30/13h30	Repas
13h30/14h	Temps calme avec repos, lecture et jeux de société
14h/16h30	Temps d'activité
16h30/17h	Gouter

17H/19h	Temps libre mis à profit pour le passage aux douches mais également pour la préparation des repas
19h/20h	Temps de repas
20h/21h	Temps libre mais également temps de nettoyage (débarrassage, vaisselle...)
21h/22h	Veillée nocturne
22h/22h15	Passage aux sanitaires (brossage de dents)
22h30	Coucher des enfants avec extinction des lumières

La participation aux veillées n'est pas obligatoire et un enfant/ un jeune fatigué pourra, s'il le souhaite, aller se coucher dès 21 h, à la suite du repas.

La participation aux tâches est en revanche obligatoire pour les enfants/jeunes, ils seront ainsi acteur de leur séjour. Une grille de répartition des tâches sera établie en début de séjour et tous les enfants/jeunes seront amenés à participer à ces tâches quotidiennes (Débarrassage petit déjeuner, préparation repas du midi, débarrassage et vaisselle du midi, préparation et distribution gouter, préparation repas du soir, débarrassage et vaisselle du soir). Les enfants/jeunes seront évidemment assistés des animateurs pour la réalisation de ces tâches de vie quotidienne.



7/ Programme d'activités

a/ Programme du Séjour « Enfants »

		LUNDI	MARDI	MERCREDI
Du 11/07/2022 au 13/07/2022	MATIN	DEPART EN MINI-CAMP RDV à 9h (Merci de prévoir un pique-nique pour votre enfant)	BAIGNADE JEUX SPORTIFS	RANGEMENT TEMPS LIBRE
	APRES—MIDI	INSTALLATION BAIGNADE	PADDLE	RETOUR NOTRE DAME DE SANILHAC RDV à 17h
	VEILLEE	LOUP GAROU	QUI VEUT GAGNER DES BONBONS ?	

L'activité « Paddle » est encadrée par des professionnels diplômés par un brevet d'Etat. La participation à cette activité nécessite d'avoir à sa disposition une paire de basket

supplémentaire « non ouvertes » pouvant être utilisés dans ou sur ces embarcations. De plus, cette activité nécessite d'être titulaire d'un **test anti-panique**. Ce test peut être passé en piscine (se renseigner auprès des piscines de l'agglomération). **Sans ce test, les enfants ne pourront pas participer à cette activité.**

Le programme d'activités est malléable et dépend des conditions climatiques. Les activités inscrites au planning seront réalisées mais peuvent être tenues à d'autres moments du séjour. Ceci dépend également des disponibilités et de l'organisation du prestataire présent sur la base de loisirs.



8/ Repas

Les menus du séjour sont établis au préalable et sont de cette teneur :

	Lundi 11 juillet	Mardi 12 juillet	Mercredi 13 juillet
Midi	<p>Piquenique fourni par les parents (prévoir un sac à dos avec repas et boisson)</p>	<p>Tomate Croque au sel</p> <p>Sandwich poulet Chips</p> <p>Nectarine ou Abricot</p>	<p>Carottes râpées</p> <p>Sandwich Jambon beurre Chips</p> <p>Pomme</p>
Soir	<p>Taboulé</p> <p>Wrap Poulet/Crudités</p> <p>Yaourt</p>	<p>Melon</p> <p>Raviolis</p> <p>Kiri</p> <p>Banane</p>	<p><i>Les menus sont établis sous réserve de modifications ultérieures.</i></p>

Attention : Toute allergie ou autre intolérance alimentaire doit être signalée à l'équipe d'animation au préalable.

9/ Informations diverses

a/ Traitements et médicaments :

Aucun traitement médical ne sera donné à l'enfant sans prescription médicale. Les médicaments seront transmis aux animateurs en début de séjour et seront sous leur responsabilité.

b/ Argent de poche :

Du fait de l'éloignement des boutiques, la possession d'argent de poche n'est pas nécessaire et pas autorisée sur le séjour.

c/ Objets personnels et Téléphone :

Séjour « Enfants » : Les objets personnels (jouets, jeux vidéo, téléphone, bijoux) ne sont pas acceptés lors de ce mini camp. Est cependant autorisé la détention de livres qui pourront être consulté lors des temps libres.

Séjour « Préadolescents » : La détention du téléphone sera autorisée pour ce public. Cependant son utilisation sera limitée aux temps libres (**17h/19h**) dans la mesure où cette dernière n'impacte pas la vie quotidienne sur le camp. L'équipe se réserve le droit de réquisitionner l'appareil au cas où son utilisation s'avérait néfaste pour la vie du groupe.



La municipalité décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels ou téléphones détenus par les enfants/jeunes.

Pensez bien à cette contrainte avant de permettre à vos enfants de prendre ces objets.

d/ Communication :

Du fait de la brièveté de ce séjour, les enfants ne pourront téléphoner à leurs proches durant le séjour. Cependant, en cas d'urgence ou de problèmes rencontrés, les enfants pourront tout de même téléphoner à leurs familles grâce aux téléphones des adultes.

Les préados pourront quant à eux communiquer en respectant les modalités évoquées précédemment.

Nous vous transmettons les numéros des animateurs présents en cas d'urgence ou d'informations importantes à transmettre :



Numéro de téléphone de M. Bonnet :

xx.xx.xx.xx.xx

Numéro de téléphone de Melle Vandepontseele :

xx.xx.xx.xx.xx

Numéro de téléphone de M. Lamand :

xx.xx.xx.xx.xx